

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 septembre 2015

10^{ème} **Commission**
N° CP-2015-8-10-8

Service instructeur
Service de l'Aide Sociale à l'Enfance

Service consulté

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN A LA
CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION REGIONALE DE CONCERTATION
SUR L'ADOPTION- ORCA- 2015-2017**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de faire approuver et de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle de partenariat relative à l'Organisation Régionale de Concertation sur l'Adoption, 2015-2017. Cette convention prévoit le versement d'une subvention du Département du Haut-Rhin pour ces 3 années de 48 974,22 €, soit 16 027,47 € pour 2015, 16 410, 87 € pour 2016 et 16 535,88 € pour 2017.

L'O.R.C.A (Organisation Régionale de Concertation sur l'Adoption) est un organisme qui a pour mission de favoriser et réaliser les adoptions d'enfants à besoins spécifiques. Il s'agit d'enfants ou de fratries pupilles de l'Etat, pour lesquels, en raison de leur handicap ou encore de leur âge, la recherche d'une famille adoptive dans leur département d'origine est difficile voire impossible. Cette recherche va pouvoir s'élargir à l'ensemble du territoire national et dans certains pays limitrophes.

Créée à titre expérimental en 1981, l'O.R.C.A est un dispositif interdépartemental, conventionné avec l'Etat (le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé) et les Départements de Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse et Haut-Rhin. Cet organisme contribue efficacement à la collaboration interdépartementale en matière d'adoption mais son action s'inscrit également dans l'optique de trouver un lieu de vie pérenne pour un enfant privé de famille, en lien avec l'équipe adoption de chaque département.

Ainsi, depuis 1982, 188 enfants, issus des 4 départements adhérents, ont été adoptés par son intermédiaire.

Le budget prévisionnel inséré dans la présente convention pour les exercices budgétaires des trois prochaines années indique un montant de 16 027,47 € pour 2015, 16 410,87 € pour 2016 et 16 535,88 € pour 2017, soit un total de 48 974,22 € pour la période 2015 à 2017. La participation annuelle a été fixée en tenant compte du nombre d'habitants par département et elle est versée annuellement au Département de la Meurthe-et-Moselle qui gère le dispositif au niveau financier et administratif. Le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé y contribue à hauteur prévisionnelle de 30 000 € par an.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle O.R.C.A 2015-2017 jointe en annexe au présent rapport,
- d'accorder une subvention d'un montant global de 48 974, 22 € pour les trois exercices concernés, soit 16 027,47 € pour 2015, 16 410,87 € pour 2016 et 16 535,88 € pour 2017.

La dépense correspondante sera prélevée sur le programme G831, chapitre 65, fonction 51, nature 6568 et versée annuellement au Département de la Meurthe-et-Moselle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN